Conseil municipal de Fontenay-aux-Roses

Séance ordinaire du jeudi 14 novembre 2019

Vœu déposé par Monsieur Pascal BUCHET

Pour un arrêté municipal interdisant le glyphosate sur la commune de Fontenay-aux-Roses

Chers Collègues,

A un précédent vœu que nous avions déposé au nom de l'opposition municipale pour interdire le glyphosate sur la commune, la municipalité s'y était opposée arguant que les tribunaux annuleraient un tel arrêté. Or, le Tribunal de Cergy Pontoise dont on relève vient au contraire de donner raison aux maires de Sceaux et de Gennevilliers qui ont pris de tels arrêtés avec le souci de protéger la santé des habitants de leurs communes.

Il est donc demandé au Conseil municipal et pas seulement à son Président de prendre position par un vote.

Le conseil municipal de Fontenay-aux-Roses réuni le jeudi 14 novembre 2019 émet le vœu que soit pris un arrêté interdisant l'utilisation du glyphosate sur le territoire communal.